

CCMA au rectorat de Normandie

17 mai 2021

Lors de cette CCMA, la CGT Enseignement privé a posé aux services du rectorat plusieurs questions remontées de nos collègues dans les établissements privés de Normandie. Nous vous livrons ici un résumé de nos échanges et des réponses du rectorat.

Pour toute précision ou question, contactez-nous par mail : normandie@cgt-ep.org

Questions CGT-EP	Réponses du rectorat
<p>1) Mouvement de l'emploi. Alerte sur le dossier de Madame XXX. La chef d'établissement réduit le service de la collègue jusqu'à passer vouloir en-dessous de son contrat, sans l'avoir déclarée en perte d'heures, deux années consécutives, pour reporter ces heures dans un autre établissement, qui n'est pas lié par un ensemble scolaire. Ce n'est pas possible et nous vous demandons de refuser cette modification de contrat, contraire aux textes réglementaires.</p>	<p>Après tentatives d'explication du rectorat sur ce dossier, nous avons bien insisté sur le fait que la procédure n'était pas respectée. Les représentants de la CFDT ont soutenu notre position. Les chefs d'établissements ont également indiqué que les règles devaient être respectées...</p> <p>Les services du rectorat vont revoir le dossier</p> <p>On ne lâchera pas la collègue !</p>
<p>2) COVID - Les auto-test COVID ne sont pas encore disponibles pour tous les collègues en nombre suffisant (enseignant-es, AVS/AESH, Personnels OGEC). A quelle date les établissements recevront-ils la totalité des livraisons annoncées dans les médias ? Nous souhaitons également que le rectorat prévoit des auto-test en nombre suffisant pour les personnels OGEC qui, bien qu'employés par les OGEC, sont rémunérés au moyen du forfait d'externat, selon le coût équivalent dans le public.</p>	<p>Le rectorat nous indique que 60% des auto-test ont été livrés dans les établissements dès le 6 mai pour les enseignant-es et les AESH. 40% sont livrés à compter du 17 mai. Une livraison complémentaire est prévue à partir du 31 mai.</p> <p>Concernant les personnels OGEC, le rectorat « se renseigne ».</p>
<p>3) COVID et Examens En baccalauréat professionnel, comment les journées de corrections des épreuves ponctuelles vont-elles se dérouler (numérisation des copies ? Double correction nécessaire ? Protocole sanitaire ? Repas ?) – quelles sont les procédures envisagées ?</p>	<p>Pour le rectorat, cette question ne relève pas de la CCMA mais de la division des examens et concours.</p> <p>Les services de l'enseignement privé se rapprochent de la DEC et vont malgré tout nous apporter une réponse.</p>

.../...



<p>4) Durée des séances de cours – 50 minutes Quelles sont les conclusions du rectorat concernant les dossiers justificatifs des 50 minutes envoyés par les directions d'établissements ? Nous demandons à ce que la CGT ait un droit de regard sur ces retours dans la mesure où nous avons porté ce dossier. La rentrée prochaine s'organise dès maintenant et il ne faudrait pas faire comme si rien n'avait changé.</p>	<p>Le rectorat n'en est pas encore au stade des conclusions sur ce dossier et comprend notre demande d'être associés. Des réunions internes (avec le CARDIE) sont en cours. Le rectorat prévoit d'organiser un échange sur cette question avec « toutes les parties ».</p> <p>Analyse CGT : la rentrée prochaine se prépare dès maintenant et le rectorat doit intervenir avant la fin du mois de juin pour prévenir les établissements des suites données à cette question.</p>
<p>5) Apprentissage – mixité de publics Les directions des établissements privés nous annoncent la mise en place de la mixité de publics dans de nombreux établissements, qui seront des UFA du CFA Don Bosco (une quinzaine d'établissements concernés et des centaines d'enseignants). Parfois, les collègues n'ont eu aucune information, ni réunion alors que la charte de certification l'exige. Les apprentis seront-ils comptabilisés sur nos VS ? Quel est le statut de l'enseignant, est-il désormais "enseignant/formateur" ? Est-ce sur la base du volontariat ? Qui rémunère l'enseignant/formateur pour les tâches supplémentaires (double cahier de textes, double progression, double appel, visites d'apprentis, livret, réunions spécifiques pour apprentis...)</p>	<p>Le rectorat n'a pas encore de réponse à nos questions sur ce sujet en indiquant que ces questions relevaient d'un autre service. Nous avons au contraire insisté sur le fait que cette question concernait bien la gestion des personnels (notamment pour le statut, la rémunération et l'établissement du VS), ce dont a convenu le rectorat.</p> <p>Les services de la DEP se rapprochent du DAFPIC (conseiller de la rectrice en charge de la formation initiale et continue) et nous apportent des réponses.</p>
<p>6) Juridique – protection fonctionnelle : Où en est la demande de protection fonctionnelle de notre collègue Adélaïde COURANT (Alençon) ? Critiquée par l'Abbé de son établissement pour avoir fait valoir sa liberté de conscience, notre collègue est pourtant reconnue au niveau national, le Café Pédagogique venant même de louer sa pédagogie de l'enseignement de l'histoire...</p>	<p>Le rectorat est très attentif à cette situation. Le dossier est en cours de traitement par le service juridique. Une réponse sera apportée par le rectorat directement à notre collègue.</p>
<p>7) ISFEC – Laïcité – liberté de conscience Dans le prolongement de nos inquiétudes exprimées dans notre déclaration liminaire, nous vous demandons d'intervenir, compte tenu du financement par de l'argent public, sur le contenu de la formation à l'ISFEC Normandie et d'exiger un droit de regard sur le contenu de la formation, afin qu'elle respecte les règles de laïcité et de liberté de conscience, dans le respect du caractère propre des établissements.</p>	<p>Le rectorat nous demande de lui transmettre précisément les éléments contestables, afin qu'il se rapproche de l'ISFEC au niveau local et national pour étudier ces éléments. Le rectorat souhaite vérifier que le contenu de la formation et ses différents modules correspondent bien à la convention signée avec formiris dans le cadre de la formation des stagiaires.</p>

